

Fribourg

Monsieur Luc Mory
Chef de service
Service Cantonal du Sport
026 305 12 62
sport@fr.ch



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Cours de formation pour les fonctionnaires des clubs et associations (Swiss Olympic Academy)	Associations cantonales et clubs	Participation aux frais de formation (LoRo-Sport)	Soutien pour ces personnes dans les structures de la fédération (re- connaissance, aide, ...)
Partenariat avec des centres cantonaux de formation	Associations cantonales et sport de performance	Montant de base pour la création du centre et soutien annuel en fonction de différents critères (LoRo-Sport)	Une sélection très précise des talents, une distribution adéquate des Talents Cards et une structure d'entrainement adaptée
Programme Sports-Arts-Formation	Talents nationaux/régionaux, écoles, associations cantonales et centres de formation	Ecolages hors canton, soutiens pédagogiques, coordinateurs spor- tifs, aménagements, dispenses, congés, ... (Fonds cantonal du sport)	Une sélection très précise des talents, une distribution adéquate des Talents Cards et une structure d'entrainement adaptée
Soutien aux associations cantonales	Associations et clubs fribourgeois	Montant annuel en fonction d'un recensement auprès de la LoRo- Sport et qualité de membre de l'Association Fribourgeoise des Sports (AFS).	Une organisation structurée et complète de la fédération avec la hiérarchie, les sélections, la structures de formation, les exigences, la stratégie, les centres de compétences, ... ainsi que la liste des membres inscrits auprès de la fédération nationale.

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du sou- tien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Contribution aux ti- tulaires d'une Swiss Olympic (Talent) Card pratiquant un sport individuel	CHF 500 à CHF 6'000	Par an	Club fribourgeois dans le sportif est membre	15 février	Commission LoRo-Sport	Commission LoRo-Sport	Critères personnels (par ex. Catégorie SOA de la discipline, résultats, budget, ...)	La contribution n'est pas versée automatiquement. La Commission prend sa dé- cision après la demande du club du sportif / de la spor- tive	Loterie Romande- Sport (LORO-Sport) (env. CHF 280'000 par an)	Ordonnance LoRo- Sport + directives	
	Ecolage hors canton	Ecolage	Par an	Sportif / sportive	15 février	Service canto- nal du sport	Décision : Service du sport (SSpo) pour la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) Financement : Di- rection de la for- mation et des af- faires culturelle (DFAC)	Sport et culture, écoles publiques, telles que Gymnase Auguste Piccard à Lausanne, Santus Spi- ritus à Brigue, ...	Seulement si le canton n'offre pas de structures si- milaires. (par ex. Pas de centre cantonal de forma- tion)	Fonds cantonal du sport et Service de l'enseignement se- lon conventions.	Règlement (Rsport) de la Loi cant. Sur le sport (LSport) Con- ventions CIIP et RSA	Le sportif / la sportive peut s'adresser au Ser- vice cantonal du sport pour obtenir des conseils relatifs au choix d'une école.
Services	Conseils scolaires	Conseils Simplifica- tion et adaptation de l'emploi du temps, aménagements ho- raires, dispenses, ...		Sportif / sportive / parents		Service canto- nal du sport	Service du sport (SSpo) pour la Di- rection de la sécu- rité, de la justice et du sport (DSJS)		Programme Sports-Arts- Formation www.sportfr.ch		Loi cantonale et rè- glement sur le sport Directives spéciales pour le secondaire 2	www.sportfr.ch

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légalés	Informations
	Cours de soutien	Cours d'appuis pédagogiques dispensés par les enseignants	Au cas par cas	Sportif / sportive ou parents par le maître de classe	Le sportif / la sportive dépose sa demande auprès du maître de classe	Direction d'Ecole par le maître de classe	Service cantonal du sport et Direction de l'école	Critères personnels coordonnés par le Service du sport	www.sportfr.ch	Fonds cantonal du sport	Procédure sur www.sportfr.ch	www.sportfr.ch
	Sports-Arts-Formation	Programme Sport-Arts-Formation	Par an	Sportif / Sportive	15 février	Service cantonal du sport	Service du sport (SSpo) pour la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS)	Critères personnels coordonnés par le Service du sport selon le programme Sports-Arts -Formation	www.sportfr.ch	Fonds cantonal du sport	Critères personnels coordonnés par le Service du sport selon le programme Sports-Arts-Formation	www.sportfr.ch
Prestations au mérite	Distinctions Domaine des espoirs, Prix d'encouragement	Montants d'un total de CHF 2'000 1 ou 2 prix remis à des espoirs		Commission cantonale du sport et de l'Education Physique	Fin août	Commission cantonale du sport et de l'Education Physique	Commission cantonale du sport et de l'Education Physique	Critères personnels (par ex. Catégorie SOA de la discipline, résultats, budget, ...)	www.sportfr.ch	Fonds cantonal du sport	Loi cantonale et règlement sur le sport	www.sportfr.ch
	Prix sportif du canton de Fribourg (Prix sportif de l'Etat)	1 prix de CHF 5'000 offert par le ct. FR pour un engagement dans le sport (destiné à un fonctionnaire ou un sportif ou une institution)		Commission cantonale du sport et de l'Education Physique		Commission cantonale du sport et de l'Education Physique	Conseil d'Etat (gouvernement)		www.sportfr.ch	Fonds cantonal du sport	Loi cantonale et règlement sur le sport	www.sportfr.ch
	Mérite sportif fribourgeois	Différents prix (Prix individuel, prix collectif, prix du mérite)	Par an	Clubs associations, médias	Chaque trimestre	Association du Mérite sportif fribourgeois	Association du Mérite sportif fribourgeois		www.meritesportif.ch		Règlement de l'association	Partenariat entre les médias, des partenaires privés, l'Etat et la LoRo-Sport du canton de Fribourg
Autres prestations	Jeux Olympiques	CHF 1000 par mois	1 à 2 ans avant les Jeux Olympiques	Sportif / sportive ou Commission cantonale du sport et de l'Education Physique			Commission LoRo-Sport	Cadre olympique de la fédération avec une pré-qualification ou une qualification de SOA (non-professionnel)		LORo-Sport (enc. CHF 100'000 par an)	"Contribution extraordinaire" selon le règlement	Avec effet rétroactif pour des sportifs non sélectionnés et qualifiés ultérieurement
	Primes aux résultats	Dépendant du titre gagné	Unique	Sportif / sportive ou club		Service cantonal du sport	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) sur préavis du Service du sport (SSpo)	Médailles ou titres : nationaux (équipes), mondiaux ou olympiques		Fonds cantonal du sport	"Contribution extraordinaire"	